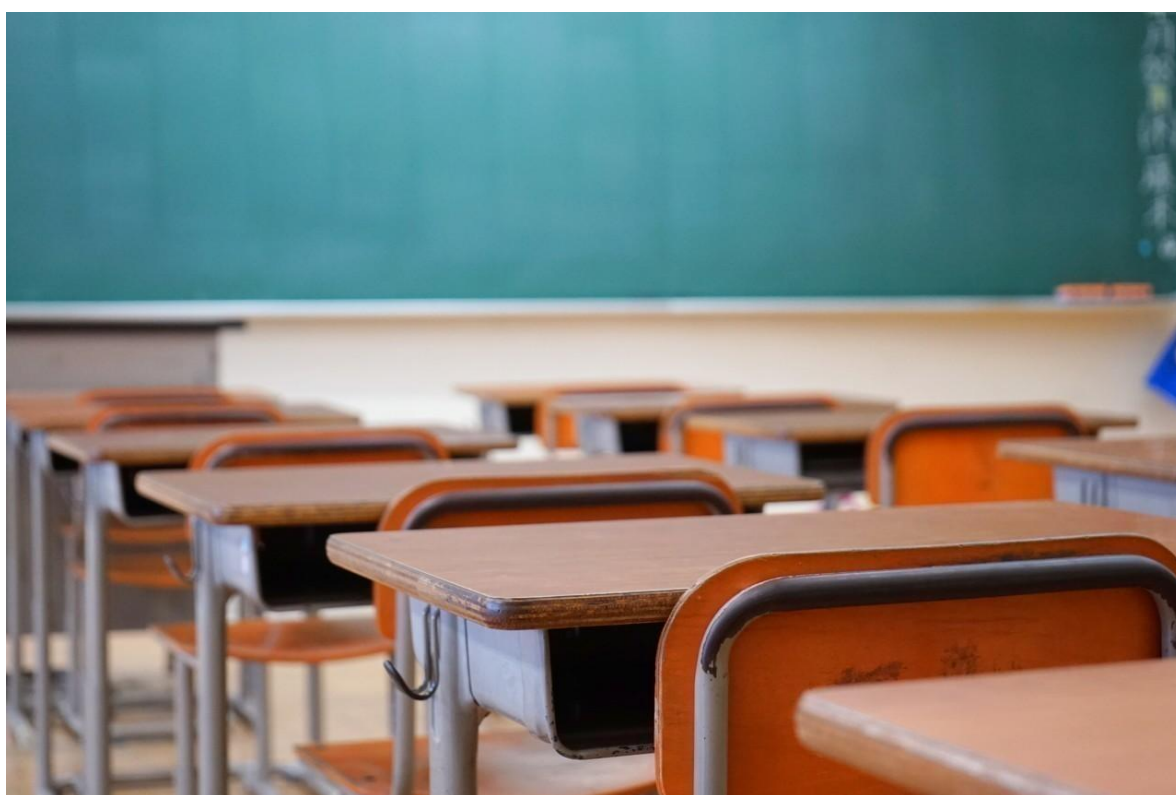


Des écoles et classes fermées en Seine-Maritime : quel protocole face aux variants de la Covid-19

En réaction aux variants de la Covid-19, le protocole de fermeture des écoles a évolué, et avec lui le nombre de fermetures de classes en Seine-Maritime. Précisions.



Avec l'arrivée des variants de la Covid-19, plus de classes sont fermées en Seine-Maritime, même si le nombre de cas recensés n'augmente pas significativement.

L'arrivée des variants de la Covid-19 a bousculé les protocoles, notamment en ce qui concerne la fermeture des classes et établissements en Seine-Maritime. Deux écoles étaient fermées jeudi 11 février 2021 dans le département, selon les informations communiquées par l'académie de Normandie, vendredi 12.

[À Dieppe, deux écoles ferment après que des cas de Covid-19 y ont été détectés](#)

452 cas de Covid-19 ont été confirmés dans les sept derniers jours chez des élèves, 64 chez des personnels, et 56 classes ont été fermées dans la région. "On n'assiste pas à une flambée des cas positifs, tempère le directeur académique de [Seine-Maritime](#) (Dasen), Olivier Wambecke. Mais avec le nouveau protocole, plus drastique, on a plus de fermetures de classes." Mais quel est donc ce nouveau protocole ?

[Covid-19 : le variant anglais représente 10 à 15 % des cas positifs en](#)

La santé des élèves et des personnels prioritaires

Jusqu'à l'arrivée des variants, la règle était de fermer une classe dès qu'on y détectait trois cas positifs. "Maintenant, avec ce nouveau paramètre, on ferme la classe dès qu'il y a suspicion de variant", indique Olivier Wambecke.

Une cellule Covid formée en septembre, et au sein de laquelle des personnels appuient un médecin scolaire et une infirmière, recense toutes les situations et les cas signalés dans les établissements au quotidien.

On demande aux chefs d'établissement, dès qu'il y a un cas, de le signaler à la cellule. La cellule a une approche sanitaire. Il n'y a pas d'autres préoccupations que la santé des élèves et des personnels.

Olivier Wambecke,

L'agence régionale de santé (ARS) prend ensuite le relai pour enquêter sur ces situations, afin de prendre les décisions. "La cellule Covid est globalement autonome pour fermer une classe, souligne Olivier Wambecke. Dès qu'elle évalue que tous les élèves sont cas contacts, on ferme."

[Seine-Maritime. Carte scolaire : quelles ouvertures et fermetures de classes pour 2021 ?](#)

Plus complexe pour les fermetures d'établissement

La situation est un peu plus complexe lorsqu'il s'agit d'un établissement. "Doit-on fermer à partir de cinq ou six classes, s'il y a plusieurs cas sur plusieurs niveaux,... C'est là qu'il y a des discussions."

Une étude plus fine, au cas par cas, qui nécessite un travail "main dans la main" entre l'Education nationale et l'ARS, avant de de soumettre une demande d'arrêté de fermeture au préfet.

